

# Quel avenir pour nos poissons migrateurs ?



## La prise en compte des migrateurs amphihalins dans les projets de production d'hydroélectricité

Christian Le Roy, FMO

Quel avenir  
pour nos poissons  
migrateurs?



## La prise en compte des migrateurs amphihalins dans les projets de production d'hydroélectricité

- La Société FMO exploite plusieurs centrales hydro-électriques en Bretagne et Pays de Loire.
- Dans le cadre des obligations de classement des rivières → Projet de rétablissement de continuité écologique prenant en compte les migrateurs amphihalins.
- Pour ce projet, les espèces ciblées dans la liste 2 de l'arrêté du 10 juillet 2012 du Code de l'environnement : l'anguille, le saumon atlantique, la truite de mer, l'alose, la lamproie marine.
- Actuellement en phase d'étude d'impact, je souhaite revenir sur les étapes suivies lors du démarrage du projet et sur la prise en compte des aspects économiques.

Quel avenir  
pour nos poissons  
migrateurs?



## Démarches pour l'étude d'impact

- Dès le début du projet, contact avec Bretagne Grands Migrateurs et les partenaires techniques et financiers
- Rédaction du cahier des charges avec l'Agence de l'Eau et l'ONEMA
- Réunion de travail sur site pour finaliser le cahier des charges
- Transmission du cahier des charges validé à différents bureaux d'études
- Etude des réponses et choix du bureau d'études en collaboration avec BGM, l'ONEMA et l'Agence de l'Eau
- Montage des dossiers de demande de subventions
- Commande au Bureau d'Etudes après accord des subventions

Quel avenir  
pour nos poissons  
migrateurs?



## Aspects économiques

- Energie hydro-électrique valorisée avec des contrats d'obligation d'achat de 15 ou 20 ans.
- CA de 25 K€ / 100 KW installé (micro centrale au fil de l'eau en région Bretagne)
- Marge net de l'ordre de 10 K€ / 100 KW installé
- Investissement raisonné pour rénovation et obligations environnementales < 1000€ / KW installé